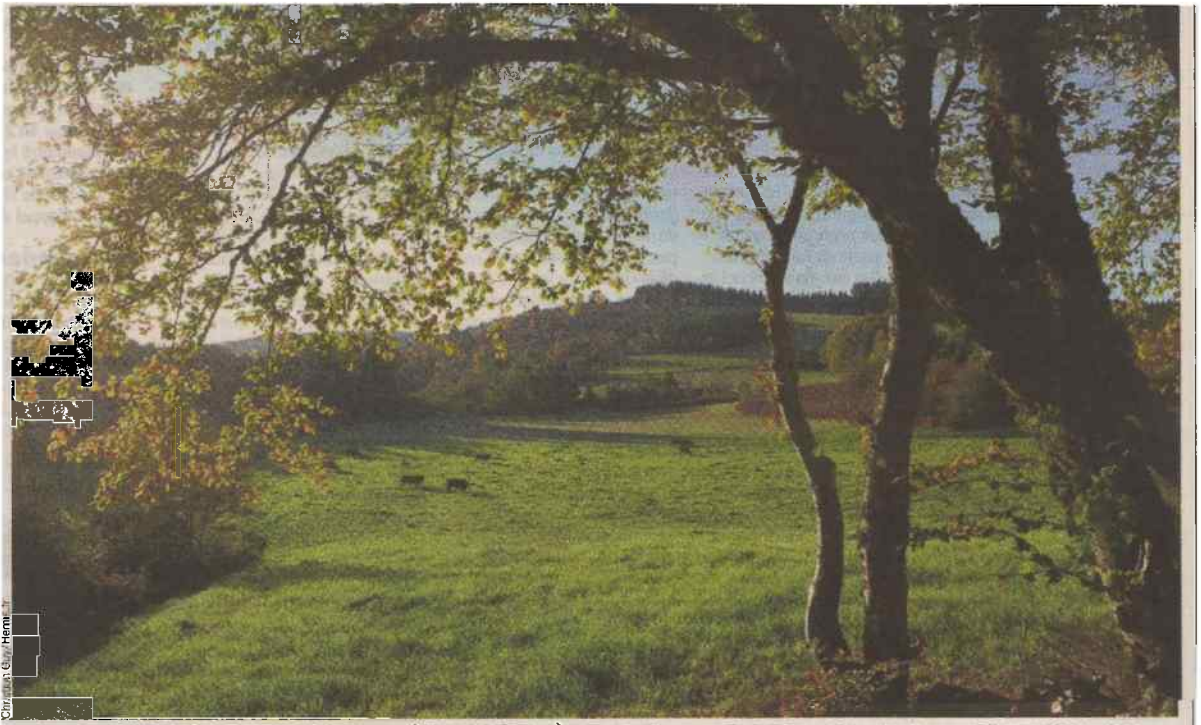


Un atelier d'engraissement de jeunes bovins de 1 000 places devrait bientôt voir le jour dans le Limousin. Une concentration de bétail rarement atteinte qui relance les débats sur l'industrialisation de l'élevage.

Une nouvelle structure à 1 000 bovins projette son nombre sur le paysage agricole français. Révélé au grand public mercredi, en plein Salon de l'agriculture, un atelier d'engraissement de 1 000 broutards – autrement dit de jeunes bovins, pas encore bœufs mais déjà plus veaux – est sur le point de voir le jour dans le Limousin. Censé entrer en service d'ici à la fin de l'année, il comptera parmi les plus imposants de France. Ni similaire à la tant polémique ferme des 1 000 vaches, dont la réalisation continue de semer le trouble en Picardie, ni résolument différent, ce nouvel outil de production soulève à son tour des questions sur l'élevage et son industrialisation.

Tout se passe, cette fois, sur le plateau de Millevaches. Foin d'entrepreneur en bâtiment derrière l'initiative (1), mais une cinquantaine d'éleveurs de Creuse et de Corrèze qui, en 2011, s'associent pour créer, sur l'ancien camp militaire de la Courtine, un atelier d'engraissement de broutards. L'idée? Relocaliser cette étape qui consiste à faire prendre de la masse musculaire au taurillon, via une alimentation ultra-énergétique (maïs, tourteaux de colza...). Reconquérir, aussi, un marché monopolisé depuis des décennies par l'Italie, où échouent l'essentiel des broutards français. « *Celui-ci s'érode et, en dix ans, les exportations fran-*

# Les 1 000 veaux de Millevaches, nouvelle controverse animale



Le parc naturel de Millevaches. Pour Pierre Chevalier, ex-président de la FNB : « À petits effectifs, une partie de l'alimentation animale pourrait être produite sur place. »

çaises vers la péninsule sont passées de 1,2 million de bêtes par an à 800 000 », relève ainsi Pierre Chevalier, ex-président de la Fédération nationale bovine (FNB), syndicat affilié à la FNSEA, et soutien inconditionnel du projet, dont les débouchés visent, entre autres, le marché de l'export, côté Méditerranée.

En 2012, il obtient l'absolution d'une enquête publique, suivie d'une autorisation de construire et d'exploiter, sur une surface d'un peu plus de 6 hectares. Quoique située à proximité d'un parc naturel, l'exploitation ne mord sur

aucune zone protégée ou autre chemin de randonnée. « *Aucun captage en eau potable n'est recensé* » à moins d'un kilomètre de l'installation, qui répond à toutes les normes environnementales, inclus le bien-être animal, souligne encore l'enquête. Versant social, l'atelier permettra de créer trois emplois d'ouvriers agricoles. Appuyé financièrement par la société Jean Rozé, filiale du groupe Les Mousquetaires, avec lequel les éleveurs ont passé contrat, il est censé leur garantir une stabilité de revenu. Cerise sur l'entrecôte: il ali-

mentera l'abattoir d'Ussel, à quelques kilomètres de là, et par là même permettra son maintien. « *Jamais cela n'aurait pu se faire à moins de rassembler toutes les bêtes dans un même atelier* », conclut Pierre Chevalier, lequel estime que, dans une zone aussi isolée que le plateau de Millevaches, le transport de l'alimentation des bêtes représente, à lui seul, un coût trop important pour un éleveur seul.

Et pourtant, ce nouvel atelier aux dimensions encore peu usitées – il existe déjà quelques étables de plus de 1 000 places – vient nourrir, entre les producteurs eux-mêmes, un débat sur l'industrialisation de l'élevage, qui n'a pas, lui non plus, terminé d'engraisser. En cause: le bien-fondé d'une telle concentration, et sa finalité réelle. « *Si plutôt que de créer un atelier de 1 000 places, on en avait fait vingt de cinquante, cela aurait permis d'installer une vingtaine de jeunes* », vilipende ainsi Patrick Sage, éleveur à Chamberet et secrétaire du Modef (Confédération syndicale agricole des exploitants familiaux) de Corrèze. « *L'expérience nous l'a déjà prouvée* », insiste-t-il, prenant à contre-pied les propos de Pierre Chevalier. « *À petits effectifs, une partie de l'alimentation animale pourrait être produite sur place, poursuit-il. Cela permettrait également de valoriser les engrais de fermes (fertilisants faits maison grâce aux lisiers et autres fumiers – NDLR) ainsi que la qualité des sols et de la flore.* »

Le projet d'Alliance Millevaches, la société qui encadre l'atelier d'engraissement, envisage lui aussi de valoriser les effluents. Mais via la méthanisation, cette technique qui consiste à les transformer en biogaz et en digestat. Elle serait assurée à Ussel. L'enquête publique ne précise pas la puissance du futur méthaniseur, mais il est dit qu'il pourra avaler non seulement les résidus de l'atelier et ceux de l'abattoir, mais aussi les déchets verts de deux supermarchés voisins et les résidus d'entretiens d'espaces verts. Où se dessine le soupçon que ce soit là la finalité première de l'entreprise. Ainsi que la crainte, déjà entendue du côté des 1 000 vaches, de voir la production animale devenir un sous-produit de la fabrication (et de la vente) énergétique (plus prosaïques, certains parlent d'un sous-produit de la merde animale). « *Ajoutez la volonté de reconquérir des marchés extérieurs et d'être compétitifs, ce type d'agriculture va faire de nous de simples pourvoyeurs de minerais* », purée de viande et de carcasse dont on farcit les plats cuisinés, conclut Patrick Sage. Peu à même, in fine, de revaloriser le revenu des éleveurs, lequel ne dépasse déjà pas, en moyenne, les 15 000 euros annuels.

MARIE-NOËLLE BERTRAND

(1) Michel Ramery, propriétaire des 1 000 vaches, est un ponte du bâtiment en Nord-Pas-de-Calais.